



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 22 Novembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux Novembre, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 17 Novembre 2017

**ETAIENT PRESENTS** : Jean-François YOU, Jean-Michel PASQUIET, Charlène MINCHENEAU, David BONNEAU, Blandine GABORIEAU, Guillaume MARTINEAU, Muriel CADOR, Adeline GIRARDEAU, Hélène GUERY, Patricka GUILLOTEAU, Rachel BOUDAUD, Benjamin GAUTRON, Jackie FRONTEAU, Dany BAUDON, Dominique PEULT.

**ABSENTS EXCUSES** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Guillaume MARTINEAU.

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 18 Octobre 2017, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

A la demande de M. le Maire, il est proposé que soit retiré de l'ordre du jour :

4. Demande d'exonération de la Taxe d'Aménagement.

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 34.*

**1. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'AIDE AUX SINISTRES D'IRMA**

Le Maire rappelle l'Ouragan IRMA du 6 Septembre 2017 et un appel aux dons fait par la Fondation de France. La commune avait mis à disposition une boîte pour ceux qui souhaitaient faire un don.

Il est proposé de verser sur le compte d'aide aux sinistrés la somme de 75 €, montant présent dans la boîte.



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** l'attribution d'une subvention de 75 euros à La Fondation de France.

## **2. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS**

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) **de la communauté de communes du pays de Saint-Fulgent – Les Essarts du 10 octobre 2017,**

**Considérant que** conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée entre la **communauté de communes du pays de Saint-Fulgent – Les Essarts**, et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges.

Considérant que la CLECT s'est réunie le 10 octobre 2017 afin de valoriser les charges transférées par les communes dans le cadre de la fusion des communautés de communes du pays de de Saint-Fulgent et du pays des Essarts, d'évaluer les corrections fiscales applicables avec le « débasage » de la taxe d'habitation, d'évaluer les charges relatives aux compétences : contribution au SDIS, éducation routière, espace Gaston Chaissac, et du transfert de l'intégralité des zones d'activité économique et de la voire d'intérêt communautaire à vocation économique.

Considérant que le rapport de la C.L.E.C.T. joint en annexe précise la méthodologie mise en œuvre afin de valoriser au plan financier les transferts susvisés.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le rapport définitif de la CLECT du 10 octobre 2017 joint en annexe,
- **D'AUTORISER** en conséquence Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

**3. FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES POUR L'ANNÉE 2018**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la Délibération du Conseil du 14 Décembre 2016 fixant les tarifs de location des salles communales pour les particuliers pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de location des Salles Communales pour l'année 2018.

✓ **SALLE DES MOTTAIS :**

Num Tarif	Type Locataire	Type Manifestation	2018	
			Commune	Hors Commune
1	Particuliers	Vin d'honneur/réunion	140 €	200 €
2	Particuliers	Repas de famille / Réveillon/ Mariage : Samedi/Dimanche	350 €	490 €
3	Particuliers	Repas de famille / Réveillon / Mariage : Du vendredi au dimanche	500 €	700 €
4	Associations Écoles	Fêtes / Réunions / Assemblée Générale / Repas / Fête d'école	Gratuit	Non

✓ **Bar (salle annexe) Salle des Mottais :**

Num Tarif	Type Locataire	Type Manifestation	2018	
			Commune	Hors Commune
5	Particuliers	Vin d'honneur/réunion	70 €	100 €
6	Particuliers	Repas de famille	120 €	170 €
0	Associations	Assemblée Générale / Réunion / Repas	Gratuit	Non
0	Particulier	Vin d'honneur Sépulture	Gratuit (uniquement en cas d'indisponibilité du Foyer Communal)	



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

✓ **Foyer Communal (comprenant le Boulodrome) :**

Num Tarif	Type Locataire	Type Manifestation	2018	
			Commune	Hors Commune
5	Particuliers	Vin d'honneur/réunion	70 €	100 €
6	Particuliers	Repas de famille	120 €	170 €
0	Associations	Assemblée Générale / Réunion / Repas	Gratuit	Non
0	Particulier	Vin d'honneur Sépulture	Gratuit	

✓ **Salle du Foot :**

Num Tarif	Type Manifestation	2018	
		Commune	Hors Commune
7	Réveillon uniquement (Forfait Ordures ménagères)	50 €	Non

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les tarifs de location pour l'année 2018 tels que détaillés ci-dessus.

**4. CONTRAT VENDEE TERRITOIRES**

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 a transformé l'organisation et l'action des collectivités locales. Elle affiche désormais un objectif de spécialisation des compétences des collectivités départementale et régionale, au travers de la suppression de la clause générale de compétences.

Pour les communautés de communes et d'agglomération, la loi NOTRe a confirmé le mouvement de consolidation des intercommunalités en relevant le seuil minimal de constitution d'un EPCI à fiscalité propre à 15 000 habitants et en renforçant le degré d'intégration des communautés de communes et des communautés d'agglomération en leur attribuant de nouvelles compétences obligatoires et optionnelles.

Dans ce contexte, le Département de la Vendée propose aux 19 intercommunalités de Vendée et à la commune de l'île d'Yeu la mise en place de Contrats Vendée Territoires. A échéance 2020, ces contrats ont vocation à regrouper un ensemble de dispositifs d'aide financière afin de passer d'une logique de programmes de subvention à une logique de territoire.



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Le 27 juin 2017, le Bureau communautaire s'est réuni afin de valider le diagnostic mené sur les priorités d'aménagement du territoire. Puis, le 16 octobre 2017, le Comité Territorial de Pilotage a sélectionné les opérations inscrites au Contrat Vendée Territoires.

L'enveloppe globale du territoire est de 2 136 590 €.

Ainsi 11 opérations ont été sélectionnées :

- ✚ 8 projets structurants soutenus par le Département à hauteur de 1 699 683 €
- ✚ 3 projets d'intérêt local soutenus à hauteur de 436 907 €

Il est désormais proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de contrat Vendée Territoires à conclure entre l'ensemble des communes du territoire du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, la Communauté de communes et le Département tel que joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE DECIDER** de s'engager dans le Contrat Vendée Territoires 2017-2020 au bénéfice du territoire du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts à conclure avec le Département de la Vendée pour le financement d'opérations d'investissement,
- **D'APPROUVER** le contrat Vendée Territoire comprenant le diagnostic de territoire et la liste des projets tels que présentés dans le tableau joint,
- **DE DONNER** pouvoir au Maire, ou en cas d'empêchement, au 1<sup>er</sup> adjoint, pour signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce contrat.

### 5. FIXATION DU PRIX DE VENTE DU TERRAIN SITUE RUE DE BEL AIR

#### ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°13.09.2017.051

Monsieur le Maire rappelle l'achat et le bornage du terrain situé rue de Bel Air et présente un estimatif des dépenses engagées.

Il propose à l'assemblée de déterminer le prix de vente du terrain au m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire précise que depuis mars 2010, le mode de calcul a été modifié avec l'entrée en vigueur de la TVA sur Marge. Monsieur le Maire rappelle que le terrain sera vendu viabilisé par la Commune.

Monsieur le Maire rappelle à titre d'information que les terrains du Lotissement Les Oranchères 4 ont été vendus à 43.20 € TVA sur marge le m<sup>2</sup>.



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** le tarif à 45€ TVA sur marge nette le m<sup>2</sup>,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la vente du terrain.

## 6. QUESTIONS DIVERSES

- Commerce de proximité,
- Foyer des jeunes,
- Panneau info des jeunes,
- Projet pour Janvier,
- RAO Bibliothèque,
- Personnel Communal,
- Prochain Conseil Municipal : 20 Décembre.

*L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 heures 40.*

Jean-François YOU	Jean-Michel PASQUIET	Blandine GABORIEAU	David BONNEAU	Adeline GIRARDEAU
Jackie FRONTEAU	Dominique PEAULT	Dany BAUDON	Muriel CADOR	Hélène GUERY
Patricka GUILLOTEAU	Guillaume MARTINEAU	Charlène MINCHENEAU	Benjamin GAUTRON	Rachel BOUDAUD